



Arrondissement d'AIX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi quinze décembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Budget principal : admissions en non-valeurs des taxes et produits irrécouvrables

Date de la convocation : mardi 09 décembre 2025

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUX

PRESENTS :

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, Mme SOURD, M. CARUSO, M. BLANCHARD, Mme PIVERT, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY, M. MOFREDJ, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, M. YAHIAATNI, Mme BRAHEM, Mme ARAVECCHIA, Mme FOPPOLO-AILLAUD, M. HAMOU, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CAPTIER

POUVOIRS :

M. VERAN (donne pouvoir à M. ISNARD), Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. YTIER), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), Mme MERCIER (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme FIORINI-CUTARELLA (donne pouvoir à M. YAHIAATNI)

EXCUSES :

M. HAKKAR (absent excusé), M. CALENDINI (absent excusé), M. JENTA (absent excusé)

JDG/SC

7.10

Service Finances

Budget principal : admissions en non-valeurs des taxes et produits irrécouvrables

Monsieur le Trésorier a transmis à la Ville l'état des taxes et produits irrécouvrables arrêté à la date du 24 octobre 2024, pour un montant total de 35 651,40 €.

Les titres relatifs à ce montant de recettes sont présentés en non-valeurs pour les motifs suivants ;

- soit pour poursuites infructueuses (personne disparue, décès et demande de renseignement négative) ;
- soit pour établissement d'un procès-verbal de carence ;
- soit parce qu'ils représentent des sommes inférieures au seuil de poursuite.

La liste de des propositions n° 5497300131 pour un total de 35 651,40 € est composée de 292 pièces établies sur les exercices budgétaires de 2010 à 2024, à l'encontre de personnes physiques ou de personnes morales de droit privé, ayant pour objet différentes catégories de produits à savoir notamment : impayés de repas de cantine scolaire et centre aéré, redevance d'occupation du domaine public, redevance d'irrigations communales, taxe locale sur la publicité extérieure, remboursement de mise en fourrière, documents non rendus à la bibliothèque municipale etc.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver l'admission en non-valeur de ces recettes pour un montant de 35 651,40 € sur le budget de la ville.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

DECIDE d'admettre ces créances en non-valeurs pour le montant de 35 651,40 €, conformément à la liste n°5497300131 du 24 octobre 2024.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 6541 du budget ville.

– SE PRONONCE COMME SUIT :
UNANIMITE

POUR : 40

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice Président du Conseil Régional